DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Délibération n° 2009.12.231

Modification de l'autorisation de programme - Crédits de paiement de la valorisation énergétique de l'UIOM (AP n°4- budget principal)

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET, Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

DELIBERATION
N° 2009.12.231

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE DE L'UIOM (AP N°4- BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération n°446 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la valorisation de l'UIOM :

PROJETS (montants TTC)	**Autorisation de programme**	Projet CA 2007	Reports 2007 sur 2008	Crédits de paiement 2009 et reports	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2010
Unité de Valorisation Energétique de l'UIOM	**12 200 000 €**	131 000 €	614 000 €	6 000 000 €	4 000 000 €	1 455 000 €

Compte tenu de l'abandon du projet, il convient de ramener le montant de l'autorisation de programme à 399 395,05 € et les crédits de paiement sur 2010 à 50 000 € (reports) afin d'indemniser le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le coordonnateur santé et sécurité.

PROJETS (montants TTC)	**Autorisation de programme**	CA 2007	CA 2008	Projet CA 2009	Reports 2009 sur 2010
Unité de Valorisation Energétique de l'UIOM	**399 935,05 €**	131 125,43 €	218 809,62 €	0 €	50 000 €

Je vous propose donc :

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme dans le tableau ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 décembre 2009**	**Affiché le :** **15 décembre 2009**